

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

Abonnement : { Pour Roubaix, 25 francs par an.  
 { " " 14 " " six mois.  
 { " " 7 50 " " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C<sup>e</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE, BULLIER et C<sup>e</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 25 février 1865.

### BULLETIN.

Le Corps législatif a tenu hier une séance publique. On a procédé à l'admission de MM. Bethmont, député de la Charente-Inférieure, et de Peyrusse, député de l'Aude. Il a été déposé plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Les commissions d'Adresse au Palais-Bourbon et au Luxembourg se réunissent quotidiennement.

M. de Morny est tout à fait rétabli.

On lit dans le Bulletin de Paris :

« On assure que des négociations sont ouvertes, entre Paris et Londres, dans le but d'adresser aux gouvernements de Washington et de Richmond, des représentations pacifiques. »

« Le prince de La Tour d'Auvergne, à Londres, a de fréquentes conférences sur ce grave sujet avec lord Russell et il en est de même à Paris de lord Cowley avec M. Drouyn de Lhuys. Quelque désir qu'on doive éprouver de voir réussir ces tentatives bienveillantes, il est à craindre, vu l'irritation réciproque des belligérants qu'elles ne soient infructueuses. »

D'un autre côté, un journal de Paris se fait l'écho d'un bruit répandu dans quelques cercles politiques de la capitale et d'après lequel les Etats du Sud feraient des démarches pour obtenir du gouvernement français la reconnaissance de leur indépendance.

Dans ce but, le cabinet de Richmond offrirait à la France le monopole du coton à un certain prix et pour un certain temps ; il irait même jusqu'à nous abandonner le Texas.

On le voit, les offres sont séduisantes et bien faites pour tenter le gouvernement français. Mais on ne peut en douter ces bruits sont du moins exagérés, s'ils ne sont pas entièrement faux. Bienôt, du reste, nous saurons quelle créance nous devons ajouter à cette nouvelle.

D'après les correspondances de Berlin, il est plus que jamais question de la dissolution de la Chambre des députés. Les uns disent que le gouvernement trouve cette mesure assez motivée par l'attitude générale de la représentation et par le refus qu'elle oppose à la proposition concernant un emprunt pour construire des chemins de fer. Les mieux renseignés cependant déclarent cette assertion inexacte et croient pouvoir affirmer que le gouvernement attendra en tout cas le vote de la proposition Michaelis. Aux termes de cette proposition, la Chambre ne sanctionnerait aucune mesure financière proposée par le gouvernement avant le règlement du budget. Or, dans la question du budget est comprise la question militaire sur laquelle une entente est devenue impossible.

J. REBOUX.

On écrit de New-York, le 2 février, au Moniteur :

« On se rappelle que le Sénat des Etats-Unis avait adopté le 8 avril 1864, à une majorité de 38 voix contre 6, l'amendement suivant à la Constitution :

« Art. XIII, section 1<sup>re</sup>. Ni l'esclavage, ni la servitude involontaire, hormis en punition d'un crime qui aura été dûment prouvé, n'existera aux Etats-Unis ou dans aucun lieu soumis à leur juridiction. »

« Section 2. Le congrès aura le pouvoir de faire exécuter cet article au moyen de la législation requise. »

La Chambre des représentants appelée à se prononcer sur l'initiative prise par le Sénat se déclara, le 15 juin 1864, en faveur de l'amendement par un vote de 96 voix contre 63, mais comme il faut une majorité des deux tiers pour l'adoption d'un amendement à la Constitution fédérale, la question dut être ajournée et remise à une autre session ; c'est le 31 janvier dernier qu'elle a définitivement ratifié la décision du Sénat et le sujet irritant de l'esclavage se trouve ainsi dorénavant banni du Congrès de Washington dont il a troublé les délibérations depuis le commencement du siècle. C'est aux législatures locales que revient maintenant le soin de compléter l'œuvre que le Congrès a pour sa part terminée. Les chambres de chaque Etat devront voter sur l'amende-

ment, il sera nécessaire, pour en assurer le succès définitif, que les trois quarts des législateurs lui donnent leur sanction à une majorité de deux voix contre une. Les Etats-Unis comptent aujourd'hui 36 états, dont 28 dans la fédération du nord et 8 dans la confédération du Sud ; 27 qui se déclareraient pour l'amendement lui donneraient force de loi aux termes mêmes de la constitution.

L'impression causée à New-York par cet acte législatif a été très vive. On comprend que l'institution de l'esclavage est virtuellement morte dès maintenant.

### SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Le 23 février 1865, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots, à Paris et dans les succursales.	371.630.673 19
Effets échus hier, à recevoir ce jour.	507.998 08
Portefeuille de Paris, dont 73.911.221 fr. 26 c. provenant des succursales.	289.959.172 50
Portefeuille des succursales, effets sur place.	294.935.926 »
Avances sur lingots et monnaies.	12.067.431 55
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.	3.395.400 »
Avances sur effets publics français.	14.102.800 »
Avances sur effets publics français, dans les succursales.	8.308.900 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer.	27.305.900 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales.	16.754.350 »
Avances sur obligations du Crédit foncier.	534.200 »
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales.	320.550 »
Avances à l'Etat (convention du 12 juin 1857).	60.000.000 »
Rentes de la réserve.	12.980.750 14
Rentes (fonds disponibles).	36.653.737 94
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857).	100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales.	8.408.845 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.	460.015 55
Divers.	5.057.375 58
	1.263.387.025 50

PASSIF.	
Capital de la Banque.	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857).	7.016.325 35
Réserves immobilières.	22.105.750 14
Réserves immobilières de la Banque.	4.000.000 »
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales).	785.02.125 »
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales.	5.472.251 63
Compte courant du Trésor, créditeur.	87.432.038 51
Comptes courants de Paris, débiteurs.	124.657.523 75
Comptes courants dans les succursales.	25.578 311 »
Dividendes à payer.	2.102.003 75
Escompte et intérêts livrés à Paris et dans les succursales.	5.627.212 81
Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales.	2.789.444 05
Divers.	9.101.049 51
	1.263.387.025 50

Le bilan de la Banque de France constate une nouvelle augmentation de 7 millions dans l'encaisse métallique qui s'est élevée à 371 millions, en même temps que la circulation des billets tombait à 375 millions, ce qui fait une diminution de 16 millions. Si l'on rapproche de ces résultats une nouvelle diminution de 20 millions dans le portefeuille, qui est descendu à 289 millions à Paris, et à 294 millions dans les succursales, on reconnaît qu'il y a plus à se préoccuper de la stagnation commerciale que de la situation financière dont les excellentes conditions ont dépassé l'attente des plus optimistes. Les chiffres des avances et du compte du Trésor n'ont presque pas varié. Les comptes particuliers se sont élevés de 8 millions à Paris et de 2 millions dans les succursales. — Havas.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 23 février.

La commission du budget a adopté les propositions du rapporteur sur l'ensemble du budget en y ajoutant une disposition qui alloue une somme plus forte pour le traitement des sous-officiers et soldats.

M. Virchow propose d'inviter le gouvernement à retirer son projet de budget et à établir le nouveau projet en prenant en considération les propositions faites par la commission du budget.

Berlin, 24 février.

La commission du budget a terminé ses délibérations sur le rapport général et a adopté les propositions qui n'avaient pas encore été discutées.

La proposition de M. Virchow a été repoussée par la commission.

La commission chargée d'examiner les traités conclus avec les seigneurs médiatisés, a résolu de présenter le rapport qui a été élaboré, l'année dernière, sur cette question.

Londres, 23 février.

Le Bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

Augmentation : Encaisse métallique, 46.362 liv. stg; comptes particuliers, 171.226 liv. stg; comptes du trésor 92.862 liv. stg; réserve des billets, 256.355 liv. stg. Diminution : portefeuille 96.708 liv. st.

Malte, 23 février.

On a par Suez, des avis de Shang-Ha du 9 janvier. Le chargé d'affaires britanniques au Japon, sir Rutherford Alcock, qui retournait en Angleterre par le paquebot on partance, était porteur de la convention conclue avec le Talkoun, qui garantit la libre navigation dans les mers intérieures, l'établissement d'un consulat à Simonosaki ou Pathment, et une indemnité pour l'expédition des détroits de Simonosaki. Les relations avec le Japon étaient satisfaisantes et allaient en s'améliorant.

Vienne, 23 février.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui la proposition de M. Vrnts, relativement au mode de délibération des budgets de 1865 et 1866.

M. de Schmerling a déclaré avant le vote que le gouvernement désirait vivement que l'entente s'établît et qu'il était prêt à y contribuer de tout son pouvoir.

Vienne, 24 février.

La proposition de M. de Vrnts sera discutée, aujourd'hui, au sein de la commission financière.

Hier au soir, il a été donné lecture, dans cette commission, d'une communication du gouvernement déclarant qu'il ne se fera plus représenter dans les délibérations éventuelles de cette commission ayant trait seulement aux articles du budget de 1865, jusqu'à ce qu'une résolution ait été prise sur la proposition Vrnts.

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 26 FEVRIER 1865.

N° 22

### RAYMOND D'ARMENTIÈRES.

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY.

### CHAPITRE XIV.

(Suite)

Elle disparut à ces mots. Personne ne riait plus. Une contrainte générale régnait. Les convives seraient en grande envie de se retirer tout de suite ; ils étaient même que c'eût été rendre service aux maîtres de la maison. Mais ils n'osaient pas. M. Erneville, atterré, ne pouvait détacher ses yeux de la porte par laquelle sa sœur

était sortie. L'écran que Victorine avait laissé échapper dans sa stupeur, gisait entr'ouvert sur le tapis, et l'on y voyait vaguement étinceler des pierreries. Les fleurs embaumaient le salon inondé de lumière. Mais Clotilde ne voyait plus rien de tout cela. Elle s'était affaissée sur un siège et elle écoutait, sans l'entendre, le duc d'Armentières qui faisait d'infructueuses tentatives pour ranimer la conversation.

Tout à coup elle se leva, s'appuya sur le bras de Raymond, qu'elle pressa d'une main convulsive, et balbutia faiblement :

« Sortons, je suffoque. »

Il l'emmena chancelante. En passant, il écrasa du talon, sans le savoir, l'écran de la tante Victorine. Voyant sa fille sortir, M. Erneville, trop bouleversé en ce moment pour calculer ses actions, s'élança à la suite de Clotilde. Raymond l'avait conduite dans son boudoir. Il sonna la femme de chambre et dit au père alarmé :

« Tant qu'il y aura du monde chez vous, notre place n'est pas ici, mais au salon, retournons-y. »

Il s'excusait par une indisposition subite la disparition de Mlle Erneville. Les convives saisirent avec empressement ce prétexte pour se retirer. Un quart d'heure après, il n'y avait plus personne.

M. Erneville et Raymond, sans échanger un mot sur ce qui venait de se passer, allèrent retrouver Clotilde. Elle était en proie à une violente attaque de nerfs ; ses mains crispées, son souffle haletant, les brusques soubresauts de tout son corps, sa figure décomposée et le désordre de sa toilette offraient un spectacle pénible, pres-

que repoussant. Le duc congédia les femmes qui l'entouraient et donna la présence d'esprit à la jeune fille. Puis il prodigua des mots affectueux, les consolations, il l'interrogea avec tendresse et insistance pour provoquer des épanchements et l'amener à se soulager par des larmes. Peines inutiles ! Elle sanglotait douloureusement, mais ses yeux restaient secs, et elle ne proférait que des cris inarticulés. De plus en plus inquiet, son père fit chercher un médecin, qui administra un calmant et prescrivit le repos absolu. Alors le duc se retira, et l'on coucha Clotilde.

Il était onze heures du soir ; Raymond retourna droit à l'hôtel d'Armentières. Il passa presque toute la nuit à se promener dans sa chambre, et quand, vers le matin, il se décida enfin à se mettre au lit, il ne put trouver le sommeil. Nous avons déjà vu le désenchantement se glisser pas à pas dans son âme. Les scènes de cette soirée portèrent un rude et presque un dernier coup à ses illusions. Pendant cette longue insomnie, il essaya mille fois de se représenter la Clotilde de ses premiers rêves, la fière amazone, la brillante et passionnée musicienne du Mont-Dore, l'enthousiaste admiratrice des grands spectacles de la nature, la beauté splendide et sans rivale dont il avait cru l'âme aussi noble, aussi parfaite que les traits. Devant cette image pâlie et presque effacée se jetait sans cesse une figure qui n'avait plus ni charme, ni noblesse, ni grâce ; la femme à la fois faible et violente, altière dans ses aspirations et puérile dans sa conduite, qui rougissait de sa naissance et ne savait pas même le cacher. Encore si elle avait eu le courage, ou du moins l'esprit et l'adresse, de faire bonne contenance devant tous ces témoins

curieux et malveillants ! Ce qui humiliait le duc, ce n'était point l'apparition de la tante, mais bien l'attitude de la nièce. En ayant l'air de renier sa famille, Clotilde avait donné raison à ceux qui lui faisaient un reproche de son origine. Il eût été bien plus digne et bien plus habile d'en paraître fière. Le ridicule dont elle s'était couverte rejaillissait sur lui, et peu d'hommes, par malheur, sont insensibles aux atteintes du ridicule. Raymond en souffrait plus qu'il ne l'eût jamais cru possible avant d'être mis à l'épreuve ; son cœur avec lui-même, il se l'avouait, non sans dépit, et il prenait en pitié sa propre faiblesse.

Mais ce qui le froissait par dessus tout, c'était le désespoir exagéré de Clotilde, ce désespoir que ne parvenaient point à calmer les consolations de l'amour. Plus que jamais il doute et le découragement s'emparaient de lui. Il ne contestait plus la funeste puissance des préjugés. Il reconnaissait trop tard que les braves étaient bien hasardeux, et que pour choisir une femme au-dessous de sa condition, il faudrait d'abord être bien sûr qu'elle ne vous aimera que pour vous-même.

Clotilde l'aimait pourtant. D'autres jeunes gens de grandes familles lui avaient offert leur main ; elle les avait repoussés.

Où, elle préférait le duc d'Armentières à ses rivaux. Mais s'il n'eût été qu'un officier de fortune, sans autre mérite que sa bravoure et ses capacités, l'eût-elle choisi plutôt que le comte de Meillac ou le marquis de Rousselle ?

Il s'avait trop que non ; de là son chagrin et son degout ; car il eût tout par-

donné à Clotilde s'il s'était senti aimé comme il avait désiré l'être. Mais, s'interrogeant avec sévérité, descendant au fond de sa conscience, il se demanda bientôt s'il était encore digne de cet amour exclusif et sans mélange, s'il pouvait encore, lui donner tout ce qu'il exigeait.

Hélas ! à cette question aussi la réponse fut négative, et plus il s'abîmait dans ses réflexions, plus il rappelait ses souvenirs, plus le vide et la désolation grandissaient dans son cœur.

Il se leva tard, et quand il descendit pour le déjeuner, il trouva sa mère et son frère à table. Le marquis était d'une animation, d'une gaieté pétulante qui contrastait avec la gravité morne de Raymond et l'air préoccupé de la duchesse. Il parlait avec volubilité de son mariage, qui se célébrait dans trois jours, de la cérémonie, du repas, de la corbeille et du voyage de noces ; et il se montrait dans tout cela d'une frivolité qui fit frémir le duc.

« Pauvre Blanche ! murmura involontairement Raymond lorsque ses frères furent quittés pour courir à l'hôtel Vignolle.

La duchesse poussa un profond soupir, et ses yeux se remplirent de larmes.

« Vous aussi, ma mère, vous la pleinez !

« Moi ? » dit vivement Mme d'Armentières, surprise et troublée. Mais elle poursuivit, après un instant de silence : « je ne puis songer à elle sans affliction et sans inquiétude. Elle change d'une manière effrayante. Hier soir elle était pâle comme la mort ; on eût dit à tous moments qu'elle allait défaillir. »